

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL  
du SAMEDI 29 MARS 2014**

Étaient présents, tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Madame Régine DACQUEMBRONNE, absente excusée.

Madame Nadine LEFEBVRE, Maire sortant, qui a convoqué les élus, a fait l'appel et les a déclarés installés dans leurs fonctions.

Monsieur Arnaud FIGENWALD est nommé secrétaire de séance.

Elle passe dès lors la présidence à Monsieur Voltaire BOUQUE, doyen d'âge pour l'élection du Maire.

## **1 Election du Maire**

Monsieur Voltaire BOUQUE, après avoir constaté que la condition de quorum est remplie, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire. Il rappelle qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Désignation de 2 assesseurs : Monsieur Bernard MOULIN et Madame Christine BRASSE.

Monsieur Bernard MOULIN présente la candidature de Madame Nadine LEFEBVRE. Monsieur Charles DUMONT présente également sa candidature.

Madame Nadine LEFEBVRE (à la majorité : 23 voix – 2 voix pour Charles DUMONT – 3 blancs) est élue Maire et remercie l'assemblée.

## **2 Election des Adjointes**

Le Maire élu, assure la présidence et fait procéder à l'élection des adjoints.

### **2.1 Fixation du nombre d'adjoints (délib. 3/2014)**

A l'unanimité, le conseil municipal fixe à 8 le nombre des adjoints à élire.

### **2.2 Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire**

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si , après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de 5.minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Madame le Maire propose la liste composée de : Gaëtan VERDOUCQ, Emmanuelle LEVEUGLE, Bernard MOULIN, Nicole BRICHE, Arnaud FIGENWALD, Charline DENIS, Voltaire BOUQUE et Patricia WACH et demande si une autre liste est proposée afin de procéder à l'élection des adjoints et invite le Conseil Municipal à procéder au vote.

La liste emmenée par Gaëtan VERDOUCQ obtient la majorité (23 voix – 3 blancs – 2 nuls).